

Saint-Germain, le 11/09/20

Bonjour à tous,

Nous sommes questionnés depuis quelques jours sur les cas de covid dans l'établissement. A ce jour, nous avons 5 cas, deux au collège, trois au lycée., tous dans des classes différentes. Les cas contact dont nous avons connaissance ont été identifiés et restent chez eux.

Dans l'attente de consignes plus précises de la part de notre hiérarchie, nous avons décidé de procéder de la façon suivante :

Les protocoles sanitaires officiels sont en ligne sur le site de l'établissement, ainsi que sur le site du gouvernement. : <https://www.education.gouv.fr/suspicion-ou-confirmation-de-cas-covid-19-ce-qu-il-faut-faire-305730>

- Les cas avérés doivent évidemment rester confinés pendant deux semaines (jusqu'à nouvel ordre) et il est impératif de nous communiquer toutes les personnes qui ont été en contact avec l'élève contaminé : au lycée, à la demi-pension, mais aussi à l'extérieur et à la maison.
- Les cas contact : « *Toute personne ayant eu un contact direct avec un cas confirmé dans l'une des situations suivantes sans mesure(s) de protection efficace (masque chirurgical porté par le cas ou la personne contact, masque grand public fabriqué selon la norme AFNOR ou équivalent porté par le cas ET la personne contact, hygiaphone ou autre séparation physique par exemple de type vitre ou plexiglas) :*
  - *Ayant partagé le même lieu de vie (logement, internat, etc.) que le cas confirmé ou probable*
  - *Ayant eu un contact direct avec un cas, en face à face, à moins d'1 mètre, quelle que soit la durée (ex. conversation, repas, flirt, accolades, embrassades). En revanche, des personnes croisées dans l'espace public de manière fugace ne sont pas considérées comme des personnes contacts à risque ;*
  - *Ayant prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins ;*
  - *Ayant partagé un espace confiné sans masque (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel...) pendant au moins 15 minutes avec un cas, ou étant resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement.*

Les cas contact doivent être identifiés et contactés rapidement. Nous avertissons les familles dès que nous en avons connaissance, par téléphone. Nous attendons également une information de la part des familles pour une action rapide et efficace. L'établissement n'a pas la maîtrise de tous les contacts des élèves, dans et hors l'enceinte du lycée.

Nous leur demandons donc, par principe de précaution, de rester chez eux et d'effectuer un test quelques jours après le contact avec la personne positive, le délai de contamination étant d'environ cinq jours. Si le test est négatif, l'élève peut revenir au lycée.

Tout élève ayant été testé positif et/ ou cas contact doit produire un document attestant d'un test négatif pour pouvoir reprendre les cours au lycée international.

.../...

## Que fait l'établissement quand il a connaissance d'un cas positif ?

- Il avertit le professeur principal et l'équipe pédagogique
- Il prévient les élèves de la classe concernée et demande aux élèves qui pensent être des cas contact de se signaler à la vie scolaire
- Il se met en rapport avec la famille pour avoir la liste des personnes « cas contact » et ainsi essayer d'éviter la propagation du virus
- Il prévient la direction académique qui prévient l'ARS
- En cas de multiplication de cas, c'est la DSDEN qui prend la décision de fermer une classe, un niveau, ou même l'établissement.

Malheureusement, il nous faut attirer votre attention sur le fait que, dès le portail du lycée passé, la grande majorité des élèves retire leur masque et ne respecte plus aucun geste barrière. Nous avons besoin de vous pour que les élèves prennent conscience des risques qu'ils encourent et font encourir aux autres.

L'établissement a mis en place, avec l'entreprise de restauration C'Midy une procédure pour permettre à tous les élèves de manger au réfectoire, mais en respectant la distanciation physique. Il serait dommage de voir nos efforts anéantis par une trop grande insouciance de la part des élèves.

Par ailleurs, certains parents s'étonnent que la « **continuité pédagogique** » ne soit pas assurée. La notion de continuité pédagogique n'intervient pas tant que l'établissement est ouvert. Elle est mise en place en cas de fermeture de classe ou d'établissement soit sous forme hybride (alternance de cours en présentiel et en distanciel) soit sous forme distancielle uniquement (voir le protocole sanitaire de l'Education Nationale).

Dans le cas présent et actuel, ce sont les élèves qui doivent, auprès de leurs professeurs et camarades, récupérer les cours et effectuer le travail demandé. On ne peut, en effet, demander aux enseignants d'assurer les cours en ligne ET être présents devant la classe. Les professeurs principaux coordonnent le tout et organisent le suivi en chargeant un camarade de transmettre toutes les informations nécessaires à l'élève absent, tout du moins dans l'attente d'un fonctionnement fluide avec l'ENT.

On peut comprendre que cette solution ne soit guère satisfaisante pour les élèves, mais il ne s'agit pour le moment que de quelques cas isolés. Nous sommes pour l'instant freinés par la mise en place du nouvel ENT, oZe, qui, une fois en place, facilitera la communication entre enseignants, élèves et familles, notamment pour les cours à rattraper.

Par ailleurs, si un professeur est lui-même malade, ce qui peut arriver, il devra également s'absenter et les enseignants ne sont pas toujours remplacés immédiatement. C'est le rectorat qui pourvoit à leur remplacement.

Nous vous remercions vivement de votre compréhension et de votre coopération dans la gestion de cette crise. Chacun doit assumer sa part de responsabilité collective et penser en termes de solidarité.

.../...

**Autres informations :**

- Les tenues vestimentaires : une polémique a surgi, déformant les propos tenus et propageant les rumeurs les plus folles. Résumons donc brièvement : la tenue correcte est exigée dans le règlement intérieur et ne peut être davantage détaillée. Néanmoins, une tenue correcte suppose que les sous-vêtements ne soient pas visibles (voire ne constituent pas le seul vêtement porté), que le ventre ne le soit pas non plus, que les t-shirts etc ne portent pas d'inscription provocatrice ni grossière. Il ne s'agit pas d'autre chose.
- Les manuels scolaires : ils seront distribués la semaine prochaine selon un calendrier qui sera communiqué très rapidement aux élèves.

Je vous souhaite un très bon week-end.

France Bessis